

Procès-Verbal

SYNDICAT MIXTE FERMÉ GENDARMERIE D'ESSARTS-EN-BOCAGE

du 25 Mars 2025 à 18 heures 30
Salle du Conseil – Mairie d'Essarts-en-Bocage

Étaient présents :

Essarts-en-Bocage : GILBERT Caroline, MERCIER Joël, ALTARE Frédéric,
L'Oie : MÉTAIS Nicolas,
Sainte-Florence : GRÉAU Christelle, RIGAUDEAU Joël,
Dompierre-sur-Yon : MOLLÉ Pascal,
La Ferrière : CLOATRE Anne,
La Merlatière : BELY Philippe, MARIOT Sylvie,
Communauté de Communes du Pays de Chantonay : MOINET Isabelle, GUIBERT Cyrille,

Étaient absents :

L'Oie : PIET Gérard, CHACUN Fanny,
Sainte-Florence : CROUÉ Jean-Paul (pouvoir donné à GRÉAU Christelle),
Dompierre-sur-Yon : GALLOIS Éléonore, DENIS Nicolas,
La Ferrière : OGER Alain (pouvoir donné à CLOATRE Anne), BUGEL Dominique,
La Merlatière : PARPAILLON Sébastien,
Communauté de Communes du Pays de Chantonay : DREUX Jean-Claude.

Nombre de membres en exercice : 21

Présents : 12

Votants : 14

Quorum : 11

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, il a été également procédé à l'élection d'un secrétaire au sein du Comité syndical. Monsieur Joël MERCIER est élu à l'unanimité.

1. Approbation du Procès-Verbal du 30 Avril 2024

Le Comité Syndical approuve, à l'unanimité, le Procès-Verbal de la dernière réunion du 30 Avril 2024.

2. Débat d'Orientations Budgétaires 2025

Arrivée de Madame Christelle GRÉAU à 18H45.

Vu l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la loi Notre du 7 août 2015, disposant notamment que dans les communes de 3 500 habitants et plus, ainsi que dans les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale assimilé et les groupements comprenant

au moins une commune de plus de 3 500 habitants, un Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) doit avoir lieu dans les deux mois qui précède le vote du budget primitif ;

Considérant que ce DOB est voté au cours d'une séance distincte du vote du budget, et qu'il ne peut intervenir ni le même jour de ce dernier, selon un jugement rendu le 16 mars 2001 par le tribunal administratif de Versailles ;

Considérant que ce DOB doit faire l'objet d'un rapport sur les orientations budgétaires (ROB) comportant :

- Les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et en investissement,
- La présentation des engagements pluriannuels et des budgets annexes le cas échéant,
- Les informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de la dette.

Considérant que ce ROB doit permettre aux élus de discuter des orientations budgétaires tout en étant informés de la situation économique et financière du syndicat, permettant ainsi d'éclairer leur choix lors des votes Budgets Primitifs ;

Considérant que le ROB ci-joint annexé présente les orientations budgétaires de l'exercice 2025 du budget général ;

Sur proposition de Madame la Présidente, le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **prend acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires 2025, au vu de la présentation du rapport d'orientation budgétaire joint en annexe de la présente délibération.**

Le Secrétaire de Séance

Joël MERCIER



**La Présidente du
SYNDICAT MIXTE FERMÉ GENDARMERIE
D'ESSARTS-EN-BOCAGE**

Caroline GILBERT



ANNEXE

PROCÈS-VERBAL DU SYNDICAT MIXTE FERMÉ

GENDARMERIE LES ESSARTS

DU 25 MARS 2025

ANNEXE

DÉLIBÉRATION N°DEL001GEND250325 DU 25 MARS 2025

Débat d'Orientations Budgétaires 2025

1. Rappel des objectifs du DOB

L'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose notamment que dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat d'orientation budgétaire doit avoir lieu dans les deux mois qui précède le vote du budget primitif. Il doit faire l'objet d'un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) constitue une formalité substantielle destinée à éclairer les élus sur le budget du **Syndicat Mixte Fermé Gendarmerie Les Essarts**, les informer sur la situation budgétaire, les priorités du **Syndicat Mixte Fermé Gendarmerie Les Essarts** et les évolutions à venir.

2. Éléments d'analyse financière

- Dépenses de fonctionnement :

Charges à caractère général :

Elles sont composées essentiellement d'équipements à destination des bureaux, logements, assurances, contributions et taxes foncières :

- Exercice 2024 : 15 749,28 €

- Prévision 2025 : 15 901,61 €

Aucune charge de personnel, la gestion administrative et les interventions techniques sont assurées sans contrepartie par le personnel de la commune d'Essarts-en-Bocage.

Aucune dépense au chapitre 65, participations, contingents et subventions.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	CA 2024	BP 2025	CA 2025 (prospectives)
60632 - Fournitures de petit équipement	819,87 €	4 000,00 €	836,27 €
611 - Contrats de prestations de services	355,20 €	4 000,00 €	362,30 €
61521 - Entretien de terrains	5 728,80 €	3 900,00 €	5 843,38 €
615221 - Entretien des bâtiments	203,40 €	10 000,00 €	207,47 €
615228 - entretien et réparations autres bâtiments		5 000,00 €	0,00 €
61558 - Autres biens mobiliers	577,27 €	1 000,00 €	588,82 €
6156 - Maintenance		0,00 €	0,00 €
6161 - Primes d'assurance	1 156,86 €	1 200,00 €	1 180,00 €
6188 - Autres frais divers	55,00 €	100,00 €	56,10 €
63512 - Taxes foncières	6 616,00 €	6 700,00 €	6 748,32 €
TOTAL Chapitre 011	15 512,40 €	35 900,00 €	15 822,65 €
022 - Dépenses imprévues		0,00 €	0,00 €
TOTAL Chapitre 022	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6811 - Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	236,88 €	1 000,00 €	78,96 €
023 - Virement à la section d'investissement		1 066 988,76 €	0,00 €
TOTAL Chapitre 042	236,88 €	1 067 988,76 €	78,96 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	15 749,28 €	1 103 888,76 €	15 901,61 €

- **Recettes de fonctionnement :**

Produits d'exploitation et du domaine (chapitres 70 et 75) : Ils correspondent essentiellement aux loyers de la gendarmerie, sur l'exercice 2024 : 87 590 € avec une prévision sur 2025 de 89 500 €.

Aucune dotation de l'Etat, ni de participation des communes et intercommunalité adhérentes.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	CA 2024	BP 2025	CA 2025 (prospectives)
TOTAL Chapitre 002	0,00 €	1 014 388,76 €	0,00 €
752 - Revenus des immeubles	87 590,00 €	89 500,00 €	87 590,00 €
TOTAL Chapitre 75	87 590,00 €	89 500,00 €	87 590,00 €
761 - Produits des participations			
TOTAL Chapitre 76	0,00 €	0,00 €	0,00 €
773 - Mandats annulés (sur exercices préc)		0,00 €	
TOTAL Chapitre 77	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	87 590,00 €	1 103 888,76 €	87 590,00 €

- **Dépenses d'investissement :**

Pour 2025, les dépenses prévisionnelles des différents investissements sont évaluées à 50 000 € si des travaux ou remplacements d'équipements devaient être réalisés sur le bâti. En 2024 les dépenses ont été de l'ordre de 983.04 €.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	CA 2024	BP 2025	CA 2025 (prospectives)
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		373,17 €	0,00 €
TOTAL Chapitre 001	0,00 €	373,17 €	0,00 €
1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé			
TOTAL Chapitre 10	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2031 - Frais d'études		0,00 €	0,00 €
TOTAL Chapitre 20	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21318 - Autres bâtiments publics	983,04 €	30 000,00 €	0,00 €
2135 - Installations générales, agencements, aménagements des constructions		48 000,00 €	50 000,00 €
2181 - Installations générales, agencements et aménagements divers		20 000,00 €	0,00 €
2188 - Autres immobilisations corporelles		0,00 €	0,00 €
TOTAL Chapitre 21	983,04 €	98 000,00 €	50 000,00 €
2313 - Construction		970 488,76 €	0,00 €
2315 - Installations, matériel et outillage techniques		0,00 €	0,00 €
TOTAL Chapitre 23	0,00 €	970 488,76 €	0,00 €
020 - Dépenses imprévues		0,00 €	0,00 €
TOTAL Chapitre 020	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	983,04 €	1 068 861,93 €	50 000,00 €

- **Recettes d'investissement** :

Les recettes d'investissement seront principalement le fonds de compensation de la TVA (FCTVA), calculé au taux de 16,4 % sur les dépenses d'investissements, est estimé à **500 € contre 372.99 € en 2024.**

RECETTES D'INVESTISSEMENT	CA 2024	BP 2025	CA 2025 (prospectives)
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		0,00 €	0,00 €
TOTAL Chapitre 001	0,00 €	0,00 €	0,00 €
10222 - FCTVA	372,99 €	500,00 €	500,00 €
1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	1 237,18 €	373,17 €	373,17 €
TOTAL Chapitre 10	1 610,17 €	873,17 €	873,17 €
1323 - Départements DETR		0,00 €	0,00 €
1323 - Reports		0,00 €	0,00 €
TOTAL Chapitre 13	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Amortissement	236,88 €	1 000,00 €	78,96 €
021 - Virement de la section de fonctionnement		1 066 988,76 €	0,00 €
TOTAL Chapitre 042	236,88 €	1 067 988,76 €	78,96 €
TOTAL RECETTES D' D'INVESTISSEMENT	1 847,05 €	1 068 861,93 €	952,13 €